

L'AJOURNEMENT

Autorisation ayant été accordée de revenir à l'appel des motions:

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Honorables sénateurs, je propose qu'à la fin de la présente séance le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi 12 octobre 1965, à 8 heures du soir.

On m'informe que l'autre endroit se réunira vraisemblablement plus tôt. Par conséquent, il n'est pas dit que nous ne nous réunirons pas avant cette date, parce que Son Honneur le Président pourra nous convoquer au besoin.

C'est agir avec prévoyance, je pense, de nous réunir un peu plus tard que l'autre endroit parce que nous avons terminé l'étude des mesures qui figurent au *Feuilleton* et qu'autrement il nous faudrait attendre que l'autre endroit ait étudié des projets de lois soumis ensuite au Sénat.

Pendant que j'ai la parole, je souhaite à tous les honorables sénateurs de passer de bonnes vacances, bien méritées d'ailleurs.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne à loisir.

La séance est reprise à 10 h. 04 du soir.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

LA SANCTION ROYALE

L'honorable Robert Taschereau, C.P., juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, prend place au pied du trône. La Chambre des communes, priée de se présenter, arrive avec son Orateur. Il plaît au député de Son Excellence le Gouverneur général de donner la sanction royale aux projets de loi suivants:

Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants.

Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Loi modifiant la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation).

Loi modifiant la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée.

Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Loi concernant la construction, par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire dans la province d'Ontario partant du

point qui marque les 3.2 milles de l'embranchement Froomfield du Chemin de fer du Canadien National près de Sarnia, ou à proximité de ce point, et allant vers le sud sur une distance d'environ 12 milles jusqu'à la propriété de la Canadian Industries Limited, dans le township de Sombra, comté de Lambton.

Loi modifiant le Tarif des douanes.

Loi modifiant la Loi sur les douanes.

Loi concernant «The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company».

Loi concernant la Great Northern Railway Company et la Great Northern Pacific & Burlington Lines, Inc.

Loi constituant en corporation la Principal Life Insurance Company of Canada.

Loi concernant The Canadian Institute of Mining and Metallurgy.

Loi ayant pour objet de stimuler les possibilités d'emploi du secteur industriel dans des régions désignées du Canada et d'apporter à la Loi de l'impôt sur le revenu certaines modifications connexes.

L'honorable Alan MacNaughton, Orateur de la Chambre des communes, s'adresse alors à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général en ces termes:

Qu'il plaise à Votre Honneur:

La Chambre des communes du Canada a voté certains subsides requis pour permettre au gouvernement de pourvoir aux dépenses du service public.

Au nom de la Chambre des communes, je présente à Votre Honneur les projets de loi suivants:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966.

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966.

A ces projets de loi, je prie humblement Votre Honneur de donner la sanction royale.

Il plaît à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général de donner la sanction royale auxdits projets de loi.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à l'honorable député du gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi 12 octobre, à 8 heures du soir.